

"4M Patrimoines"

Société Civile au capital de 1.000 EUR

Siège social : ANGOULÊME (Charente) – 97, Boulevard Besson Bey

RCS ANGOULÊME **[en attente]****DÉLIBÉRATION DES ASSOCIÉS DU 23/9/2025****-I-****23/9/2025**

Le

Deux mille vingt-cinq,

À l'issue de la signature des statuts constitutifs de la société, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Les associés suivants assistent à l'Assemblée :

- Monsieur Antonio Carlos MACHADO MONTEIRO , propriétaire de	999 parts
- Madame Marie POUYADE , propriétaire de	1 part
Total égal au nombre de parts composant le capital social	1.000 parts

L'Assemblée réunit ainsi tous les associés représentant l'intégralité des parts composant le capital social.

-II-

Elle peut donc valablement délibérer sur son ordre du jour qui est le suivant :

- Nomination de la gérance.

Monsieur **Antonio Carlos MACHADO MONTEIRO** est prié d'un commun accord d'assurer la présidence de la séance.

Il expose que l'assemblée est réunie pour procéder à la nomination du premier gérant de la société, et précise les conditions auxquelles cette désignation est réglementairement soumise.

Puis Il déclare la discussion ouverte.

-III-

Après en avoir délibéré, et plus personne ne demandant la parole, la résolution suivante est mise aux voix :

RÉSOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale,

Décide de nommer en qualité de premier gérant de la société, pour une durée indéterminée :

- **Antonio Carlos MACHADO MONTEIRO**, de nationalité portugaise,
Né à MORGAGE MONTALEGRE (Portugal) le 12 septembre 1970,
Demeurant à ROULLET-SAINT-ESTEPHE (Charente) – 2, chemin des Mongeries.

Le Gérant ainsi nommé devra consacrer à la société tout le temps et tous les soins nécessaires au bon fonctionnement de l'activité sociale et exercer son mandat conformément à la loi et aux articles 12 et suivants des statuts.

Il déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par tous les associés.

*Bon pour acceptation des
fonctions de gérant*

Antonio Carlos MACHADO MONTEIRO ⁽¹⁾

Marie POUYADE

Antonio Carlos MACHADO MONTEIRO

Marie POUYADE

⁽¹⁾ signature précédée de la mention "*bon pour acceptation des fonctions de gérant*"